

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 OCTOBRE 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-184

OBJET : Avenant à la convention constitutive de groupement de commande Ile-de-France Haute Résolution relatif à l'imagerie aérienne et spatiale à très haute résolution et l'intelligence artificielle au service du territoire francilien

Membres en exercice	90
Présents titulaires	64
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	18
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Marc BRETON représenté par Pascale MOORTGAT, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Bruno BORDIER, Pierre GUILLARD représenté par Carole DRAI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Samuel MULLER représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Aurore THIROUX représentée par Jacqueline BENHAMED.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Florentine RAFFARD.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET : Avenant à la convention constitutive de groupement de commande Ile-de-France Haute Résolution relatif à l'imagerie aérienne et spatiale à très haute résolution et l'intelligence artificielle au service du territoire francilien

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

VU le règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;

CONSIDÉRANT la délibération votée à l'unanimité en conseil du territoire du 12 décembre 2023 approuvant la convention constitutive de groupement de commande Île-de-France Haute Résolution, autorisant le président à signer ladite convention avec la région Île-de-France.

CONSIDÉRANT l'appui de la Région Île-de-France à une démarche partenariale visant à mutualiser les ressources et efforts autour du projet d'innovation « Île-de-France Haute Résolution », relatif à l'imagerie aérienne et spatiale à très haute résolution et à l'intelligence artificielle au service du territoire francilien ;

CONSIDÉRANT le rapport n° CP 2025-199 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des entités publiques d'Île-de-France à mutualiser leurs moyens, et leurs compétences pour produire ensemble une donnée régionale de référence et à mettre en place un nouveau service public territorial mutualisé de la donnée ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'avenant à la convention constitutive de groupement de commande Ile-de-France Haute Résolution relatif à l'imagerie aérienne et spatiale à très haute résolution et l'intelligence artificielle au service du territoire francilien.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Territoire à signer l'avenant de la convention de groupement de commandes ayant pour objet la réalisation du projet « Île-de-France Haute résolution » entre les territoires partenaires et la Région Île-de-France ;

ARTICLE 3 :

AUTORISE la présidente du conseil régional d'Île-de-France à émettre des titres de recettes en direction de l'intercommunalité Paris Est Marne et bois, membre du groupement de commande, pour le montant validé en annexe de la convention constitutive du groupement de commande, déduction faite des engagements réalisés au titre du marché 2401311.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251016-DC2025-184-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

ARTICLE 4 :

DIT que la quote-part sera inscrite au budget du territoire pour la réalisation des actions du programme « Ile-de-France haute résolution » conformément à l'annexe de la convention constitutive du groupement de commande.

La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture, d'un recours gracieux auprès du Conseil de Territoire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

16 OCT. 2025

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251016-DC2025-184-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025